



> LES PARTENAIRES OFFICIELS

---->>

Janvier 2020

> PROCEDURES

1. Pourquoi recourir au crowdfunding?

Le crowdfunding est une manière alternative de récolter des fonds pour financer un projet. La collecte se fait par l'intermédiaire d'une plateforme de dons sur Internet dédiée au projet. 500 projets scouts et Guides sont réalisés en moyenne chaque année pour un montant de 600 000€ et une moyenne de 1400€ par projet.

Si vous aussi, vous souhaitez financer un projet en ayant recours à un tiers, notamment pour centraliser les dons par carte bancaire, nous vous invitons à vous rapprocher d'un des trois partenaires SGDF, présentés ci-dessous, avec lesquels nous avons négocié des conventions vous assurant les meilleures pratiques, une aide sur le montage et le suivi de vos projets, des tarifs préférentiels et une transparence totale lors des divers contrôles de gestion.

En dehors de ces trois partenaires, plus aucun reçu fiscal ne pourra être émis aux contributeurs des projets. En effet, via ces 3 partenaires nous assurons l'authentification du projet au nom des Scouts et Guides de France grâce à des pièces justificatives – voir ci-dessous.

Nous vous rappelons que seul le siège national est habilité à émettre des reçus fiscaux.

Attention : vous pouvez recevoir un don d'une personne physique, c'est-à-dire d'un particulier. A ce titre, il recevra un reçu fiscal équivalent du montant de son don et pourra en déduire 66% de son impôt sur le revenu.

Par contre, un don suppose qu'il n'y ait aucune contrepartie, ni aucune attente en retour ou participation. De ce fait, <u>les parents des compagnons</u> (ou plus spécifiquement <u>les personnes partageant le même foyer fiscal que les compagnons</u>) ne pourront en aucun cas prétendre à <u>un reçu fiscal au titre de ce projet.</u>

Information supplémentaire : Seuls les donateurs ayant dûment rempli leurs coordonnées postales (adresse, code postal, ville) pourront prétendre à un reçu fiscal. Sur la plateforme Kisskissbankbank, les coordonnées postales ne sont pas obligatoires pour effectuer un don.

Des questions : contacter directement Julie Fernandes au service collecte de fonds et donateurs par email <u>donateurs@sgdf.fr</u> ou par téléphone au 01 44 52 37 67

En cas de réclamation sur son reçu fiscal, le donateur peut :

- Contacter le service donateurs : donateurs@sqdf.fr
- Adresser un courrier à : SGDF Service Donateurs 21-37 rue de Stalingrad 94110
 ARCUEIL

2. Qui sont nos partenaires?

Kisskissbankbank

Pour qui: tous les projets compas

<u>Avantages</u>: simplicité des procédures, visibilité, notoriété du site

<u>Inconvénients</u>: commission de 7%, forte concurrence, <u>si l'objectif n'est pas atteint la cagnotte est annulée (remboursement des donateurs)</u>, la plateforme n'informe pas le siège de la clôture

des collecte. C'est à vous de nous contacter pour l'édition des reçus fiscaux

HelloAsso:

Pour qui: tous les projets solidaires

Avantages: pas de commission (rémunération au pourboire)

<u>Inconvénients</u>: paramétrage spécifique pour les reçus fiscaux, une authentification des groupes un peu lourde, la plateforme n'informe pas le siège de la clôture des collectes. C'est à vous de nous contacter pour l'édition des reçus fiscaux

Crédofunding :

Pour qui : tous les projets ayant une orientation chrétienne (ex. Rénovation chapelle...)

<u>Avantages</u>: public ciblé, peu de concurrence, équipe support très disponible

Inconvénients: frais de dossier de 50€, commission de 7 à 8%, virement sur le compte de

l'échelon national

3. Procédure

Pour vous aider dans votre démarche, les compagnons ont à leur disposition sur Internet un kit d'animation sur le site de la branche compagnons.sgdf.fr, rubrique «Outils / Pour les compagnons / Financements»

Première étape:

Une fois la décision du projet, il faut pouvoir l'expliquer et présenter le budget prévisionnel ainsi que la part attendue de la collecte. La somme attendue du financement participatif doit apparaître dans votre budget prévisionnel.

Deuxième étape :

Il faut également imaginer des contreparties à proposer aux donateurs : une carte postale, de l'artisanat local, votre reconnaissance éternelle... Vous devez choisir au moins 5 contreparties. N'hésitez pas à échanger avec vos accompagnateurs Compagnons et votre trésorier avec de vous lancer dans la mise en ligne.

Troisième étape :

Des éléments et document sont nécessaires pour la construction du projet en ligne :

- Présentation précise et succinte de votre projet
- Budget détaillé (diagramme ou tableau)
- Coordonnées bancaires du groupe (à demander au trésorier)
- Code structure intranet du groupe (à demander au RG)
- Documents complémentaires indiqués ci-dessous en fonction de la plateforme choisie

Une fois la plateforme choisie, merci de respecter les instructions suivantes pour la création et l'authentification de votre projet :

L'ensemble des documents est disponible sur Doc en stock ou sur le site de branche, sauf pour la carte d'identité de la présidente. Merci alors de vous adresser au service donateurs pour l'obtenir.

KISSKISSBANKBANK

- Pièce locales :
 - o Titulaire du compte (nom indiqué sur le RIB du groupe)
 - Code structure
 - o Coordonnées du porteur de projet
 - o IBAN, BIC/SWIFT
- Pièces nationales
 - Statuts de l'association signés
 - o Liste des membres du bureau de l'association
 - o CNI du Président
 - Publication au JO
 - o Formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs (responsable et trésorier)

Concernant la gestion des reçus fiscaux, vous devez contacter par mail le service donateur pour informer de la clôture de la campagne en envoyant le lien du projet.

HELLOASSO

Vous devez désigner un mandataire local (RG ou Trésorier)

- > RIB: du groupe
- > Documents justificatifs du mandataire
 - CNI du mandataire local (en couleur +recto/verso) + passeport de la Présidente des SGDF (Marie Mullet)
 - Attention : vous devez charger un seul fichier pour les 2 documents (pour la fusion de 2 documents en 1 seul, vous pouvez utiliser le site « smallpdf.com »)
- Documents justificatifs de l'organisme
 - o Parution au journal Officiel
 - Statuts de l'association signés
 - Liste des membres du bureau de l'association + lettre de mission du mandataire local

Attention : vous devez charger un seul fichier pour les 2 documents (pour la fusion de 2 documents en 1 seul, vous pouvez utiliser le site « smallpdf.com »)

Concernant la gestion des reçus fiscaux, dans les paramètres du projet, vous devez cochez la case correspondante. Attention, il n'y a pas d'alerte en fin de collecte > vous devez contacter par mail le service donateur pour informer de la clôture de la campagne en envoyant le lien du projet et en ajoutant l'adresse mail donateurs@sgdf.fr en administrateur de votre projet.

CREDOFUNDING

- > RIB : numérique ou scanné du National pré enregistré
- > Documents justificatifs : aucun. Le national a déjà fourni les documents administratifs et bancaires

Concernant la gestion des reçus fiscaux, le site Credofunding informe le national de la clôture de la campagne. Le national reversera également au groupe le montant de la collecte.